



Référence: ICC-ASP/14/SP/63

Secrétariat - Secretariat

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note ICC-ASP/14/SP/06, datée du 13 mars 2015, sur les candidatures pour la Commission consultative pour l'examen des candidatures et à la décision du Bureau pris le 21 septembre 2015, selon laquelle la période fixée pour la présentation des candidatures des membres de la Commission consultative a été prolongée jusqu'au dimanche 4 octobre 2015 (heure de l'Europe centrale).

Les candidatures doivent être communiquées par la voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Cour pénale internationale, BureauA-0448, Maanweg 174, 2516 AB La Haye, Pays-Bas (ou également par télécopie : +31 70 515 8376 ou par courriel : asp@icc-cpi.int). Si cela est possible, le Secrétariat de l'Assemblée aimerait recevoir une version électronique de la candidature et des documents qui l'accompagnent.

D'autres informations sont disponibles sur le site Internet de la Cour ([www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)), dans la rubrique «Assemblée des États Parties».

La Haye, le 22 septembre 2015